



Vente immobilière personne sous tutelle

Par Kanyadan2002

Bonjour. Intéressée par l'acquisition d'un bien immobilier appartenant à une personne majeure sous tutelle, après avoir pris contact par téléphone avec la mandataire judiciaire pour avoir quelques précisions sur le bien, j'ai adressé une offre d'acquisition par écrit, au juge des tutelles afin de me positionner de suite sur ce bien. Hors il semblerait que la tutrice, souhaitant favoriser une personne de son entourage à qui elle avait proposé (non officiellement évidemment) le bien, aurait demandé à cette personne de faire une offre d'achat supérieure de 1000? à mon offre, 10 jours après. Une tutrice a-t-elle le droit d'agir ainsi et comment cela peut-il se passer au niveau de la décision du juge des tutelles? Peut-il y avoir un recours légal si il s'avère que la seconde proposition est acceptée? Merci aux personnes qui m'éclaireront